

Motion du 25 février 2008 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, Mmes Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Andrienne Soutter, Martine Sumi, MM. Christian Lopez Quirland, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Pour une promotion du vélo à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter et à la moto».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors
de la séance du 22 septembre 2008)

MOTION

Considérant:

- les diverses initiatives en la matière, par exemple à Lausanne et Neuchâtel;
- l'Agenda 21 de la Ville de Genève;
- les fréquents dépassements des valeurs limites fixées par l'ordonnance pour la protection de l'air en ville de Genève, et les émissions de CO₂ et NOx provoquées par l'utilisation des scooters, des motos et des vélomoteurs;
- les exigences de l'ordonnance pour la protection contre le bruit, qui, dans le cadre du projet d'assainissement du bruit, doivent impérativement être respectées au 31 mars 2018;
- le bruit provoqué par l'utilisation des scooters et des motos,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre une démarche similaire à celles déjà faites à Lausanne et Neuchâtel, afin d'encourager la population genevoise à acheter des vélos à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter, à la moto et au vélomoteur, en partenariat avec le Canton, d'autres communes et, le cas échéant, des partenaires privés.